

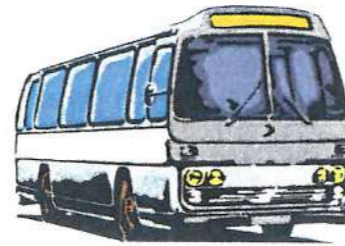
Tarification solidaire pour les transports

Les élus de TISSEO-SMTC ont décidé d'appliquer une tarification plus juste pour favoriser l'accès aux transports en commun du plus grand nombre. Pour plus d'équité, ces tarifs sont désormais calculés sur la base des ressources, pour les seniors, les jeunes et les demandeurs d'emploi, et non plus selon l'activité et/ou l'âge.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la nouvelle grille tarifaire des transports urbains de la grande agglomération toulousaine a été mise en œuvre.

Pour plus d'information, vous avez accès à la plaquette de tarification sur le site :

« www.mon-tarif-tisseo.fr »



Formation défibrillateur du 8 juin 2017



C'est avec une certaine déception que nous avons constaté que la formation dédiée au bon usage du défibrillateur, situé sous le porche de la cantine, n'a pas suscité beaucoup d'intérêt. En effet, peu d'habitants de notre commune ont suivi la formation accessible à tous, de courte durée et gratuite. **N'oublions pas qu'un bon geste peut sauver la vie.**

Tri sélectif

Les cartons de type déménagement ne se recyclent pas de la même manière que les cartons d'emballage (cartonnettes) : ils sont collectés à la déchetterie et non avec le tri sélectif ou les ordures ménagères. Les cartons de type déménagement sont transportés dans des usines de recyclage spécifique. Ils sont trop volumineux pour les conteneurs du tri sélectif.

Mis avec les ordures ménagères, ils sont incinérés.

La collectivité revend les cartons de type déménagement au centre de recyclage ; a contrario, nous payons par nos impôts, l'incinération des déchets.

Ayons le geste citoyens, trions correctement nos déchets.

Déchetterie site de Villefranche de Lauragais : 05.61.81.19.17

Déchetterie site de Montgeard : 05.34.66.61.97

Jours et horaires d'ouverture du site de Montgeard :

Mardi, mercredi, vendredi et samedi
9h00/12h30 et 14h00/18h00



Inscription sur les listes électorales

Une permanence sera mise en place le 30 décembre 2017 de 10h à 12h pour les dernières inscriptions sur les listes électorales de la commune.

ADSL/Fibre/4G



La 4G est prévue à Montgeard pour le 2^{-ème} semestre 2018 dans toute la commune. La fibre a été promise par le département au plus tard en 2022

Octobre 2017

N° 20

Le sommaire de ce numéro :

• Exposition les 18 de 14 » 1
• Jardin du souvenir et Columbarium

• Catastrophe naturelle 2
• PETR du Pays Lauragais
• Création de « Tiers-lieux »
• Tiques et maladie de Lyme

• Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) 3
• Incivilités : Déjections canines
• Agenda 2017/2018

• Tarification solidaire 4
• Formation défibrillateur
• Tri sélectif
• Inscription sur les listes électorales
- Fibre/ADSL/4G

• 700 ans de Montgeard 5
• Lac de la Thésauque 6

Mairie de Montgeard

35 rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Tél/Fax: 05.61.81.34.74

contact@mairiedemontgeard.com



Horaires :

Lundi, Vendredi

De 16h à 18h

Mardi, Mercredi, Jeudi

De 10h à 12h



Exposition « les 18 de 14 »

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre de 1914/1918, nous inaugurons le 5 novembre 2017 l'exposition intitulée les « 18 de 14 » dont la première partie vous a été présentée en août 2016.

A présent terminée, elle sera visible dans son intégralité, sous la halle de Montgeard, du 28 octobre au 19 novembre, tous les jours de 14h à 17h. Réalisée par un groupe de neuf personnes au sein de l'Amicale Culturelle, il s'agit d'un travail citoyen, s'inscrivant dans le devoir de mémoire. Cette exposition est composée de 31 panneaux dont 29 concernent les poilus, dont 1 panneau dédié au déroulement de la Bataille de la Marne, et d'1 panneau rassemblant des objets d'écriture de cette période. Enfin, seront exposés des objets et documents divers de l'époque 14/18, qui nous ont été confiés pour la durée de cette manifestation.

Point fort : inauguration de l'exposition le 5 novembre 2017 :

10h : Conférence de Lucien ARIES « Les prisonniers de guerre français de 14/18 »

11h30 : Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918, suivie de l'inauguration de l'exposition « Les 18 de 14 » et d'un apéritif déjeunatoire.

Jardin du souvenir et Columbarium

La commune de Montgeard vient de créer un columbarium. A proximité, un espace du souvenir a été conçu et réalisé par Janine et Maurice Cruzil, Alain Marty et Robert Kupiec.

Pour avoir accès à ces deux nouveaux services vous devez impérativement demander une autorisation à la mairie. Un règlement intérieur a été mis en place et vous sera communiqué, par le secrétariat, à votre demande.

Nous espérons ainsi avoir répondu à vos attentes.



Catastrophe naturelle

Montgeard a reçu un avis favorable pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La municipalité a déposé en préfecture, en janvier 2017, un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur l'année 2016. L'arrêté est paru le 1^{er} septembre 2017 au journal officiel, consultable à la mairie, il a laissé 10 jours de délai aux sinistrés pour faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance. Vu les conditions climatiques de cette année 2017, la mairie fera une nouvelle demande. Si vous avez constaté durant cette année 2017 des dégradations sur votre habitation, veuillez le signaler auprès du secrétariat de la mairie.



PETR du Pays Lauragais

Rénovez, améliorez, adaptez votre logement. Sur le territoire du PETR du Pays Lauragais des permanences gratuites sont réalisées avec les acteurs publics de l'habitat, pour vous accompagner dans la définition de votre projet et dans vos démarches de demandes de subvention.

Vous souhaitez réaliser des travaux pour rendre votre logement plus sûr et confortable ?

Vous souhaitez l'adapter à la perte de mobilité ?

Prenez un rendez-vous avec le conseiller qui correspond à votre projet :

- Architectes du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
Secteur Haute Garonne : 05.62.73.73.62
- Conseiller de l'Espace Info-Énergie : 05.34.33.48.02
- Conseillers en amélioration de l'Habitat : 05.62.27.51.63

PETR – Création de « Tiers-lieux » sur le Pays Lauragais

Les « Tiers-lieux » sont de nouveaux espaces de travail partagés, permettant de disposer d'un lieu professionnel et convivial proche de son domicile, mis à disposition par le PETR. Ils s'adressent aux indépendants qui exercent depuis leur domicile, aux salariés en télétravail, aux petites structures à la recherche de locaux.

Une étude est en cours afin d'identifier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un ou plusieurs « tiers-lieux » sur notre territoire.

Faites nous part de vos besoins en répondant au questionnaire en ligne.

Site : www.payslauragais.com »

Vous souhaitez intégrer un groupe de travail et/ou participer à un atelier de co-composition. Inscrivez-vous sur le même site.

Tiques et maladie de Lyme

La maladie de Lyme se transmet à travers une piqûre de tique infectée, elle n'est pas transmise de personne à personne. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Les tiques vivent dans les zones boisées et humides, les herbes hautes. La période d'activité maximale se situe entre le début du printemps et la fin de l'automne.

Conseils de prévention :

- **avant** une activité en nature se couvrir bras et jambes avec des vêtements longs
- **après** : inspecter soigneusement son corps. La méthode de choix pour extraire une tique est l'utilisation d'un tire-tique (en pharmacie) puis une désinfection cutanée simple.

Surveiller la zone piquée pendant 1 mois ; si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, **consulter rapidement un médecin.**



Plan Préfecture Nouvelle Génération

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation seront dématérialisées à compter du 6 novembre 2017. Aucun dossier relatif à ces opérations ne sera donc instruit par les services de l'Etat au-delà de cette échéance. Pour cette raison, depuis le 13 octobre, la mairie ne peut plus accepter vos dossiers. A partir du 25 octobre 2017, l'accueil physique destiné aux formalités des certificats d'immatriculation ou permis de conduire, sera supprimé en préfecture et sous-préfectures. Nous vous invitons à consulter les sites :

<http://immatriculation.ants.gouv.fr/>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr>

Des bornes numériques sont à la disposition du public dans le hall de la préfecture de Toulouse ainsi que dans les sous-préfectures de Muret et Saint Gaudens. Ces points numériques permettent d'accompagner le public qui rencontre des difficultés dans les démarches sur internet à domicile.



Incivilités : Déjections canines

Les agents de la commune constatent que de nombreuses déjections canines jonchent les rues et les places. La mairie a investi dans un distributeur de sacs pour excréments canins afin que les propriétaires de chiens puissent ramasser les déjections. Vous trouverez ce distributeur au niveau des poubelles situées à côté de l'Église.

Rappelons que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute la partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.



Agenda 2017/2018

Exposition dédiée à la guerre 14/18

Du samedi 28 Octobre au dimanche 19 Novembre 2017

Commémoration du 11 novembre

Le dimanche 5 novembre 2017

Messe de la Saint Hubert

avec les sonneurs « les échos de l'estrique »

accompagnés de sonneurs locaux

Le samedi 18 novembre 2017

Galette des rois

Le dimanche 7 janvier 2018

Commémoration du 8 mai et repas des aînés

Le mardi 8 mai 2018

Oyez Oyez !

Les 23, 24 et 25 juin 2017, Montgeard a fêté ses 700 ans. Petit récapitulatif des ces journées et quelques rappels historiques.

Montgeard

Au XIIIème siècle le site actuel de la bastide était habité par des agriculteurs et des bergers. Montgeard a été fondée par le roi de France Philippe V le long. Par cette fondation, le roi veut affirmer son autorité dans les collines du Lauragais, berceau du catharisme, hostile à l'Église catholique. La naissance de Montgeard est donc liée à la tragédie cathare. Le 21 juin 1317 un acte de paréage est signé entre le sénéchal de Toulouse Gui Guiard et Hugues de Peytavin seigneur de Nailloux créant la Bastide royale de Montgeard. L'origine du nom provient à la fois de la topographie « mont » et de « geard » qui dérive de Guiard.

La période qui s'étend du milieu de XVème siècle jusqu'au milieu du XVIème apporte la richesse au village grâce à la culture du pastel. De cette richesse, il reste aujourd'hui 3 sites classés aux Monuments Historiques : l'église pastelière ; le château de Montgeard ; le château de Roquefoulet.

Pour fêter les 700 ans de la création de la bastide royale, la commune a souhaité associer tous les acteurs de la vie sociale pour animer 3 jours de festivités. L'école, l'ALAE, l'amicale culturelle, l'office du tourisme se sont joint à la mairie pour élaborer un riche programme culturel, gastronomique, musical et ludique.

Le vendredi 23 juin 2017, la journée était consacrée aux enfants qui ont créé, avec leurs enseignants aidés de parents, les décorations extérieures : blasons, écussons oriflammes, etc. Puis danses et chants ont fait passer un bon moment à tous les parents du RPI, aux enfants, aux enseignants et aux nombreux spectateurs. L'ALAE a, quant à lui, organisé un jeu de piste sur le thème des bastides du moyen âge. L'Office du tourisme s'est adapté à ce jeune public pour lui raconter l'histoire du village. La soirée s'est terminée par une auberge espagnole avec 150 participants.

Le samedi 24 juin 2017, une vingtaine de jeux en bois, pour petits et grands ont été mis à la disposition du public dans le cœur de la Bastide. A 10h30, une conférence sur les bastides et les clochers-murs, par Lucien Aries, a été suivie par une cinquantaine de personnes.

L'après-midi, l'office du tourisme a proposé une découverte de Montgeard à travers ruelles, anecdotes et histoires. Montgeard n'aura plus de secrets pour ceux qui ont participé à cette balade.

Enfin, en soirée une visite théâtralisée a été organisée par l'office du tourisme et a remporté un très vif succès.

Le Dimanche 25 juin 2017, un repas médiéval accompagné de musique traditionnelle a été servi sous la halle, suivi d'un bal occitan.

Bref, ce sont 3 belles journées réussies pour cet événement.

Lac de la Thésauque

L'inauguration des nouveaux équipements du lac de la Thésauque, le 22/09/17, nous a permis de retracer un petit peu de l'histoire de cet espace de détente de 68 hectares dont 32 hectares d'eau.

C'est un lac artificiel créé en 1973 par la volonté politique des élus de cette époque qui voulaient revitaliser, re-dynamiser un territoire qui s'était vidé de ses habitants après les deux guerres et l'exode rural. Un arrêté préfectoral du 1er septembre 1970 a autorisé les 5 communes Caignac, Monestrol, Montgeard, Calmont et Nailloux à se fédérer en un syndicat pour assurer la création et la mise en valeur touristique du lac de la Thésauque.

En 2006, le lac et ses équipements sont transférés à l'ex-communauté de commune Colaursud. Depuis janvier 2017 le lac est devenu la propriété de la nouvelle communauté de communes Terres du Lauragais. Cela fait donc 47 ans que les élus travaillent pour le développement de ce site.

Aujourd'hui le lac offre de nombreuses activités de loisirs de pleine nature : randonnée, pêche, camping, parcours sportif, sentier d'interprétation pour la découverte de la faune et la flore, 3 restaurants, locations d'embarcations non motorisées, lieu d'entraînement de nage en eau libre et jeux nautiques.

Il faut bien réaliser les efforts consentis par la collectivité pour donner à ce lac son caractère environnemental d'aujourd'hui : création de prairie, plantation de haies, de roselières, d'arbres, et de taillis.

Pour autant, cela ne doit pas faire oublier le projet touristique initial et les budgets importants qui ont été investis par la collectivité dans le but du développement des loisirs : achat de terrains, route, eau, assainissement, électricité, parking, sanitaires... complétés ces dernières années par de nouveaux aménagements.

Par exemple, en 2015 : création de sanitaires PMR et d'un parking 6 places réservées handicapés, aménagements paysagers, réhabilitation du sentier de berge, enrochement des berges, ponton handi-pêche, cheminement piétonnier.

En 2016, la création d'une plage surveillée et gratuite est étroitement liée au projet d'une zone de jeux nautiques. La réalisation de la plage a pu se faire suite à l'abaissement du niveau du lac pour conduire les travaux de sécurisation du barrage. En même temps que la plage, un parking supplémentaire de 120 places a été créé pour mieux accueillir les visiteurs.

En 2017 : finalisations des aménagements de confort, comme l'installation de table de pique-nique et de jeux pour les très jeunes enfants ainsi que la signalétique indispensable pour gérer les stationnements et le flux des voitures.

Enfin, il faut signaler d'importants travaux conduits par les services de la communauté de communes en partenariat avec la fédération de pêche et l'ENSAT.

Ces travaux, en amonts du lac, ont consisté à créer des méandres et à réaliser des plantations de phragmites afin d'améliorer la qualité de l'eau par filtrage pour favoriser les frayères, et aller ainsi dans le sens d'une plus grande biodiversité sur cette partie sud du plan d'eau.

La très grande majorité du lac reste une zone verte et plus particulièrement l'amont du lac qui présente un intérêt écologique certain, au sein d'un paysage dominé par l'agriculture intensive.

La taille de la zone touristique est modeste par rapport à l'ensemble du site. Elle est située près de la digue, concentrant ainsi les activités sur l'extrémité Nord du lac, ayant en vis-à-vis, sur la rive gauche, une urbanisation importante.

Ce lac a donc de multiples vocations : loisirs, urbanisation, espace nature, agriculture. Il possède aussi un intérêt social du fait de sa position périurbaine et de la difficulté de mobilité des jeunes du territoire. Ce tourisme populaire aux portes d'une grande métropole, correspond aux attentes d'une population qui trouve là un espace de détente familiale. Bien entendu, ce site a aussi un intérêt économique, généré par l'attractivité qu'il produit. Il constitue un levier pour la création d'emplois dont nous avons bien besoin.

Le lac est un bien commun que nous devons partager et dont la vocation touristique et de loisirs est inscrite dans son origine même. C'est un équipement de qualité que la collectivité a créé de toute pièce. Nous devons continuer à le faire vivre dans le but qui a été fixé il y a près de 50 ans par nos prédécesseurs et au mieux de l'intérêt général.

Pour cela nous devons trouver des équilibres, gérer et satisfaire l'ensemble des utilisateurs et des habitants de tout le territoire. C'est la tâche à laquelle s'emploient élus et techniciens.